

2 Politique

Sénat/Projet de l'ordonnance portant fixation et répartition des sièges des sénateurs Les sénateurs dénoncent une violation manifeste de la Constitution



Les sénateurs promettent une lecture respectant les termes de la loi.



Le ministre d'Etat, Lambert-Noël Matha exposant les motifs du projet de texte sur la répartition des sièges de sénateurs.

SM

Libreville/Gabon

LE ministre d'Etat en charge de l'Intérieur, Lambert-Noël Matha, était jeudi dernier, face aux sénateurs membres de la Commission des Lois, des Affaires administratives, chargée des droits de l'Homme, présidée par Crépin Atendé. Le membre du gouvernement défendait trois projets d'ordon-

nance dont celui portant fixation et répartition des sièges des sénateurs.

Ce texte aura retenu toute l'attention des élus. En effet, les fondamentaux du débat avaient déjà été posés par le président du Sénat, Lucie Milebou Mbousou qui, lors de cérémonie solennelle d'ouverture de la première session ordinaire de l'année en cours, avait regretté la réduction du nombre de sénateurs. Tout en assu-

rant, néanmoins, que ses collègues et elle-même, se plieraient à cette décision et qu'ils continueraient d'accompagner le gouvernement dans sa politique. Cependant, la pilule est visiblement très difficile à avaler pour les vénérables sénateurs. Dans leurs interventions face au ministre d'Etat Lambert-Noël Matha, ils ont dénoncé une volonté manifeste chez certains membres de l'Exécutif de violer la Constitution

de la République. Car ce texte, soutiennent-ils, viole la Loi fondamentale en son article 116 alinéa 3.

Pour sa part, le membre du gouvernement auditionné, a simplement maintenu que ledit texte définit le nouveau découpage des circonscriptions électorales relatif aux sièges des sénateurs. Ces modifications feront du département administratif la base du siège du sénateur. Ainsi donc, tout en tenant

compte des spécificités des communes de Libreville, Owendo et Akanda, le nombre de sénateurs passera de 102 à 52, soit une diminution de 50 sièges. De ce fait, il apparaît pour lui, nécessaire que le projet ait l'approbation des membres du Parlement. Dans tous les cas, bénéficiant du droit d'amendement, ces élus ont dit qu'ils entendent examiner le texte en question avec "la plus grande attention possi-

ble". En s'appuyant, comme ils l'ont indiqué à leur interlocuteur, sur la Constitution de la République gabonaise.

Deux autres textes étaient à l'ordre du jour de cette audition: le projet de loi modifiant certaines dispositions spéciales de la loi relative à l'élection du président de la République, et l'autre portant modification des dispositions spéciales relatives à l'élection des sénateurs.

PDG/Séminaire de sensibilisation à la "Régénération et Revitalisation"

Koula-Moutou accueille l'événement

J.K.M

Libreville/Gabon

APRÈS Lambaréné (Moyen-Ogooué), le week-end dernier, Koula-Moutou, chef-lieu de la province de l'Ogooué-Lolo, va constituer, ce dimanche, la seconde étape du séminaire initié par le secrétariat exécutif du Parti démocratique gabonais (PDG) et animé par le conseiller du "Distingué camarade président", porte-parole du PDG, Stéphane Iloko Boussegué, et la secrétaire nationale chargée

de la Communication et de l'Animation politique dans la province de l'Ogooué-Lolo, Dina Koussou.

De fait, à travers les communications livrées par Stéphane Iloko Boussegué et Dina Koussou, les militants et sympathisants du PDG de la septième province du pays vont être sensibilisés et éduqués sur le concept de "Régénération et Revitalisation" (2R). Ainsi que sur les nouveaux textes sous-tendant désormais l'action de la plus ancienne formation politique de notre pays. Tout en étant informés sur la nouvelle dynamique im-

pulsée par les plus hauts responsables de leur parti. Sur les bords de la Bouengué, cette manifestation devrait revêtir, aux yeux des militants logovéens, un accent tout particulier. D'autant que, c'est dans cette ville que, le 12 mars 1968, Omar Bongo Ondimba porta sur les fonts baptismaux le PDG. Cinquante ans après, cette formation politique entend toujours maintenir son hégémonie, par le canal des militants formés et maîtrisant, autant que faire se peut, les subtilités de fonctionnement des organes et structures de leur écurie



Stéphane Iloko Boussegué et Dina Koussou (c), le week-end dernier à Lambaréné.

politique. Afin de l'enraciner davantage sur le ter-

rain. Sans doute, c'est tout le sens qu'il faudrait don-

ner à cette initiative du secrétariat exécutif. D'autant que, quelques semaines auparavant, par le biais des ateliers de renforcement des capacités organisés au siège du PDG, les membres du Comité central, du Conseil national et du Bureau politique avaient pu approfondir leurs connaissances en matière d'animation et de gestion des comités, sections, fédérations et autres sièges politiques auxquels ils sont rattachés, au regard des statuts du PDG.

Les animateurs de cette manifestation devraient regagner Libreville lundi.

Communiqué de l'ambassade du Gabon en France

Communiqué de l'Ambassade Haute Représentation de la République gabonaise près la République française et Représentation permanente du Gabon auprès de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)

L'ambassade haute représentation de la République gabonaise près la République française et Représentation permanente du Gabon auprès de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) fait part de ce que le hall d'entrée des locaux de la Chancellerie a fait brièvement l'objet d'une occupation et de troubles ce vendredi 1er juin 2018, de 15h 03 à 15h18, par une douzaine de personnes dont dix compatriotes et deux françaises, connus du grand public pour leur activisme politique en soutien à l'opposant

Jean PING.

L'Ambassade a pu identifier parmi les manifestants : Mesdames Doriane NZAHOU OZENGA, Françoise PISSOTTE épouse KES-SANY et Messieurs Marceau TOUMANE MALEKOU, John COSA, Thierry Dieudonné MOUYAMA et Serge NGUEMA NDONG.

Cette intrusion collective s'est faite à la faveur de l'ouverture du portail par l'agent de sécurité aux usagers sortant des locaux de l'Ambassade, et de la vérification de l'identité de Monsieur Ghislain Armel MBA-LOULA-BASSALA, venu en précurseur des activistes tout en se faisant passer pour un usager.

Pendant le quart d'heure de ladite occupation, les intéressés ont accroché dans le hall un portrait de Monsieur PING, pour effec-

tuer des prises de photos, réaliser des vidéos, en multipliant injures et insultes contre l'ambassadeur et les Autorités gabonaises.

L'Ambassade haute représentation de la République gabonaise près la République française et Représentation permanente du Gabon auprès de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a aussitôt saisi les services compétents du ministère français des Affaires étrangères pour solliciter l'intervention des Forces de police, arrivées sur les lieux une dizaine de minutes après le départ des manifestants.

Aussi, prenant la mesure de la situation, a-t-elle décidé, à titre exceptionnel, du renforcement du dispositif d'accès à la Chancellerie, en instituant dorénavant un

contrôle d'identité des usagers plutôt à l'entrée du portail, ainsi que l'obligation pour ces derniers de laisser à l'accueil sacs, téléphones portables et autres objets encombrants.

Par ailleurs, l'Ambassade a requis d'engager des poursuites judiciaires contre les auteurs de ces actes qui contreviennent aux dispositions pertinentes de la Convention de Vienne de 1961. L'Ambassade entend entreprendre des démarches auprès de l'Etat d'accréditation tenu, au titre de l'article 22-2 de ladite Convention, par l'obligation spéciale de prendre toutes mesures appropriées afin d'empêcher que les locaux de la mission ne soient envahis ni endommagés, la paix de la mission troublée ou sa dignité amoindrie.